

Positions, intentions et engagements concernant le quartier du Chenois

Nous vous remercions pour les questions que vous nous avez soumises. Nous avons souhaité leur apporter une réponse unique car nous avons pour habitude d'arrêter des positions communes sur des questions aussi importantes que celles que vous posez.

Sur les points plus généraux de votre lettre, nous vous invitons à visiter notre site internet (waterloo.ecolo.be) pour prendre connaissance de notre projet pour Waterloo dans sa globalité. Vous y constaterez par ailleurs, en regardant qui figure sur la liste Ecolo que la majorité de nos candidats habitent le Chenois et le connaissent bien.

Par ailleurs, Ecolo défend la position selon laquelle **Waterloo doit se doter urgemment d'un « schéma de structure »**. C'est-à-dire d'un outil de planification permettant au pouvoir communal de se donner des lignes directrices quant à l'évolution de la commune. Il n'est pas acceptable qu'une commune de près de 30.000 habitants continue à prendre ses décisions urbanistiques de façon arbitraire.

En matière de logement, tous les groupes politiques reconnaissent que **Waterloo manque de logements modestes et moyens**. Il nous semble intéressant de développer ce type de logement à proximité des moyens de communications et des services. C'est ce type d'options qui doit se trouver affinée dans un schéma de structure. Il n'est donc pas exclu que nous puissions être favorable à une certaine densification des quartiers du centre et de la gare. La construction de petits immeubles comportant quelques appartements, tels qu'on en a construit rue Emile Dury récemment, rue St. Germain, rue Noël et rue Bruyère St. Jean il y a beaucoup plus longtemps, ne nous heurte pas en termes de volumes et d'intégration dans le reste du bâti. Il en va de même pour ce qui est de logements mitoyens de taille relativement modeste ou de partage de villas en plusieurs logements. Chaque décision en ce domaine doit être prise au cas par cas, conformément à la ligne directrice qui pourrait être développée par le schéma de structure (notamment en terme de surface au sol et de volumes). Par ailleurs, en l'état actuel des choses, **le développement de nouveaux lotissements ne nous semble pas opportun**. En effet, l'habitat diffus qui s'est développé dans la commune est coûteux pour l'environnement (imperméabilisation du sol aggravant les risques d'inondations, appauvrissement des paysages notamment, augmentation de la circulation

automobile) et pour les pouvoirs publics (égouttage, entretien de voiries, éclairage public, ramassage des déchets ménagers, etc.).

En matière de mobilité nous vous invitons une fois encore à consulter notre site internet. Nous y développons notre projet pour l'ensemble de la commune.

Celui-ci est principalement centré sur le **développement d'alternatives à la voiture individuelle** : entretien et développement des sentiers et des trottoirs, multiplication des aménagements de voiries de type résidentiel qui permettent aux différents usagers de se côtoyer en toute sécurité, de façon générale, amélioration de la qualité de l'espace public, révision du Plan cyclable, aménagement des traversées de carrefour pour les cyclistes, instauration des sens uniques limités. Nous proposons que soit rapidement instauré un service de navette intracommunal, desservant les différents quartiers de façon régulière. Le RER offrira également l'occasion de redynamiser le quartier de la gare.

D'autre part, le Plan de Mobilité va bientôt être entamé. Ce sera l'occasion pour chacun de donner son avis tant sur le diagnostic que sur les solutions proposées. Nous entendons cependant également faire entendre notre voix dans ce cadre pour attirer l'attention sur les aménagements suggérés plus haut.

Vous posez également des questions précises concernant 3 zones :

- La ZACC « Champ Rodange Caraute » : C'est le type même de lotissement que nous ne souhaitons pas : la remise en cause de l'aggravation des risques d'inondations, de l'augmentation de la circulation sur des routes étroites, du caractère excentré de la zone en fait plutôt une zone à préserver exclusivement pour ses qualités paysagères.

La procédure de mise en œuvre des ZACC nécessiterait cependant que la Commune énonce ses besoins en matière de logement dans un rapport annexé à l'étude d'incidence. Ce dont la Commune est incapable, étant donné que la politique du Collège MR a été une non-politique en ce domaine ! plutôt que d'initier une réflexion urbanistique à l'échelle des quartiers et de la Commune, le Collège sortant a laissé l'initiative aux promoteurs, initiative tempérée par l'opposition des riverains.

- L'urbanisation de la ZACC « triage Sainte Gertrude » : la réflexion est la même que celle qui précède en ce qui concerne cette zone. Celle-ci, moins enclavée et hautement plus emblématique, semble bénéficier actuellement d'un consensus politique général pour ne pas faire l'objet d'une mise en œuvre...

Protéger efficacement ces deux zones à long terme nécessiterait cependant soit une demande de modification du Plan de Secteur, soit un Plan Communal d'Aménagement dérogatoire au Plan de Secteur. Nous sommes favorables à une démarche qui stabiliserait ces zones moyennant une consultation élargie de la population...

- La zone verte de l'Abèche : A notre connaissance, le problème est différent parce que cette zone est encore en zone protégée de lotissement au Plan de secteur (zone agricole ou agricole d'intérêt paysager). Y bâtir nécessiterait le même type de démarche (modification du Plan de Secteur ou réalisation d'un PCA) que pour les 2 ZACC dont il est question plus haut. La procédure n'est certainement pas anodine et rien n'a été entamé à ce jour. Sur le fond, notre réflexion actuelle est la même que concernant les 2 ZACC : c'est NON.